

Commune de Notre Dame de Riez

Route des Garateries

Lotissement : "Les Œillets"

LOT n°10

Informations :

Références cadastrales : section AD n°381
Superficie arpentée : 366m²
Superficie de plancher maxi : 240m²
Adresse : 10 rue du jardin de la Gare.

Documents :

Permis d'aménager 085 189 22 C0001
en date du 04 novembre 2022.

Systèmes de coordonnées :

Nivellement : N.G.F. - IGN 69 (G.P.S.)
Rattachement planimétrique :
RGF93 - projection zone 6 (CC47)

MAITRISE D'OUVRAGE



Vendée Logement esh
6 Rue du Maréchal Foch
85000 La Roche-sur-Yon
T : 02.51.45.23.00

ARCHITECTE

Architecte :
LT ARCHI
25 rue du Château
85800 St Gilles Croix de Vie
02 51 55 81 49
contact@ltarchi.fr



GÉOMÈTRE-EXPERT



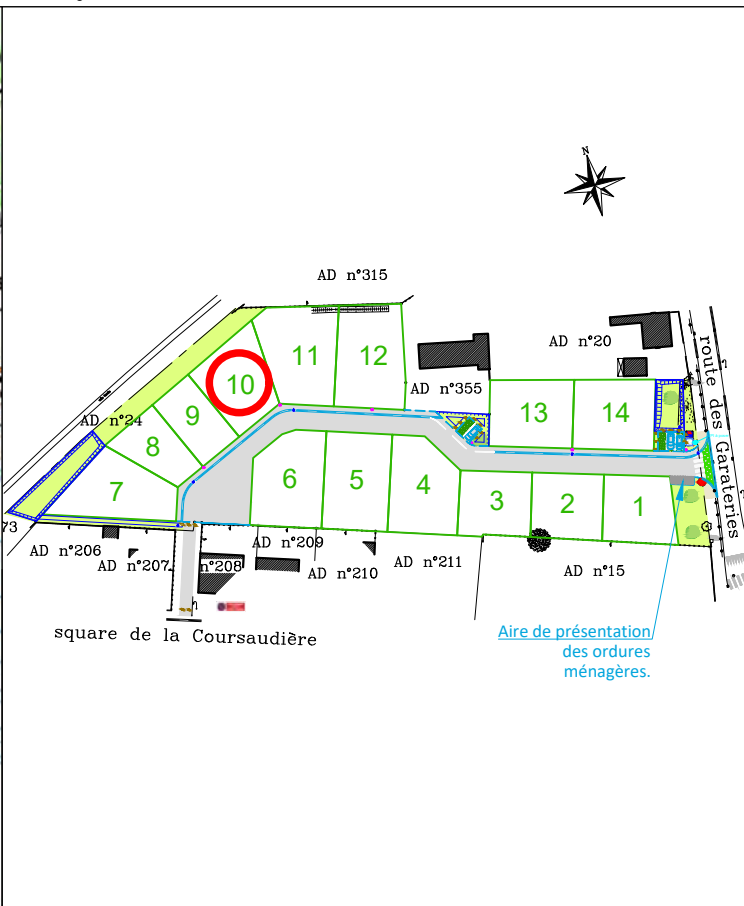
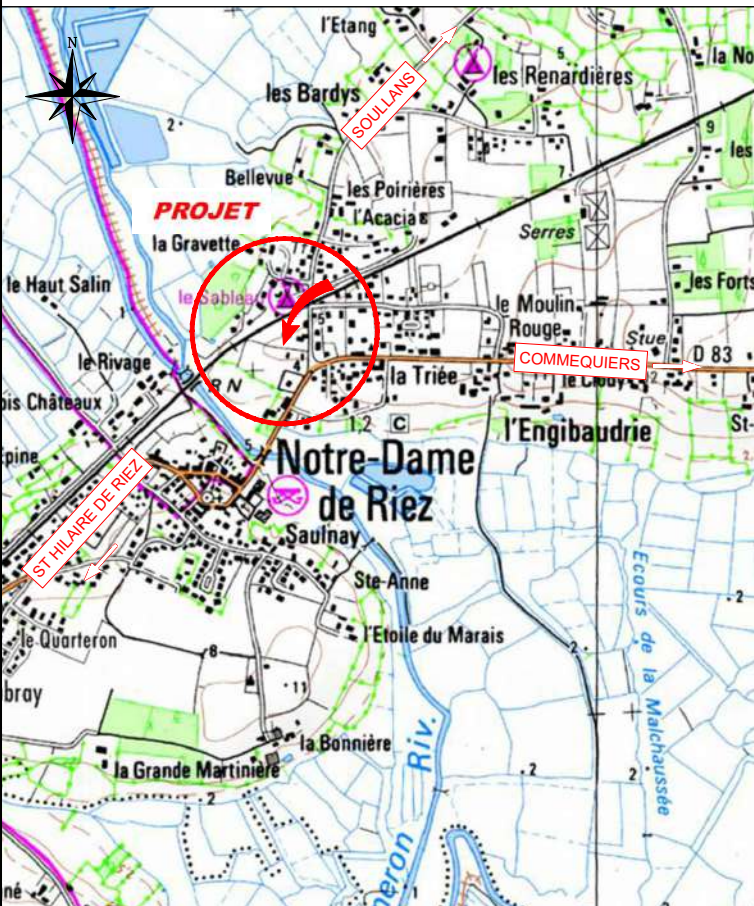
Centre d'Affaires 5ème Avenue
7, Allée Alain Guénant
LES SABLES D'OLONNE
B.P. 10145
85104 LES SABLES D'OLONNE
Cedex
T : 02.51.95.16.86
mail : contact@guilbaudeau.fr

PLAN DE SITUATION

SANS ÉCHELLE

CROQUIS DE REPERAGE

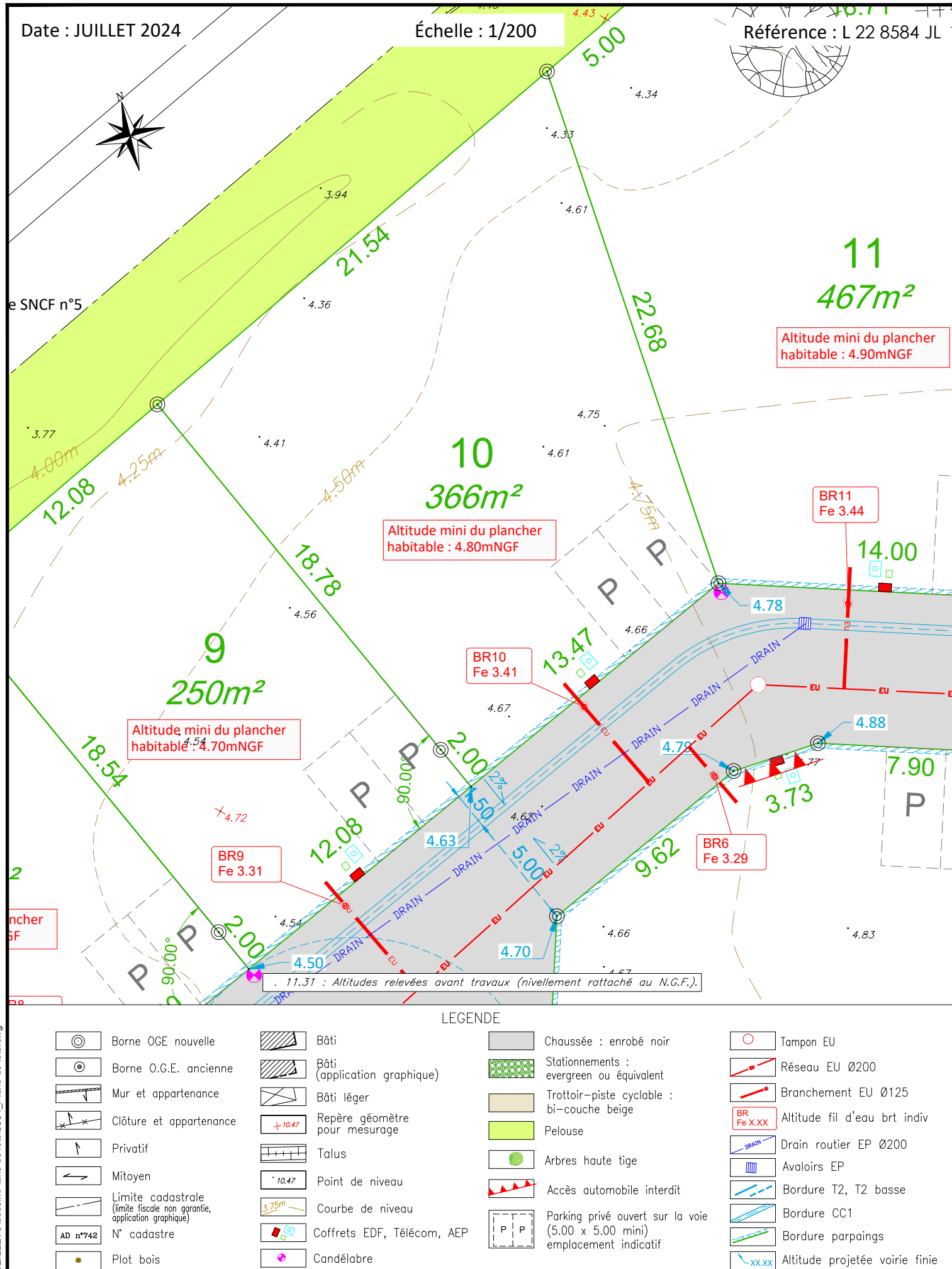
SANS ÉCHELLE



Date : JUILLET 2024

Échelle : 1/200

Référence : L 22 8584 JL



	Borne OGE nouvelle		Bâti		Chaussée : enrobé noir		Tampon EU
	Borne O.G.E. ancienne		Bâti (application graphique)		Stationnements : evergreen ou équivalent		Réseau EU Ø200
	Mur et appartenance		Bâti léger		Trottoir-piste cyclable : bi-couche beige		Branchement EU Ø125
	Clôture et appartenance		Repère géomètre pour mesurage		Pelouse		Altitude fil d'eau brt indiv
	Privatif		Talus		Arbres haute tige		Drain routier EP Ø200
	Mitoyen		Point de niveau		Accès automobile interdit		Avaloirs EP
	Limite cadastrale (limite fiscale non garantie, application graphique)		Courbe de niveau		Bordure T2, T2 basse		Bordure CC1
	N° cadastre		Coffrets EDF, Télécom, AEP		Bordure parpaings		Altitude projetée voirie finie
	Plot bois		Candélabre				

-Les constructeurs devront vérifier sur place l'emplacement des réseaux VRD (AEP, EDF, FT, EU/EP, candélabres...) exact avant construction.
Tout déplacement sera à la charge de l'acquéreur.
-Compte tenu des activités de chantier, les constructeurs doivent impérativement vérifier les cotes périmétriques avant construction.
Toute anomalie devra être signalée au cabinet.
-Les cotes altimétriques sont des cotes projet et, à ce titre non contractuelles. Elles doivent être contrôlées par les entreprises.